Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

93-02555/

Conseil des universités

Vingt-troisième Rapport annuel 1991-1992

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil des universités

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-15471-5
ISSN : 0383-4611
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 30 juin 1992.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science,

Lucienne Robillard

Sainte-Foy, octobre 1992

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
1033, rue de la Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 16e étage
Québec
G1R 5K9

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Conseil des universités*, je vous présente le vingt-troisième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Christiane Querido

Sainte-Foy, octobre 1992

Table des matières

Introduction

1. Perspectives d'action du Conseil des universités 11

2. Présentation du Conseil des universités 13

2.1 Mandat du Conseil 13

2.2 Composition du Conseil 13

2.3 Instances du Conseil 17

2.3.1 Commission de la recherche universitaire 17

2.3.2 Commission du développement et du financement universitaires 18

2.4 Ressources du Conseil 20

2.4.1 Ressources humaines 20

2.4.2 Ressources financières 20

3. Activités du Conseil 21

3.1 Bilan 21

3.2 Travaux réalisés ou en cours en 1991-1992 22

3.2.1 Au Conseil des universités 22

3.2.2 À la Commission de la recherche universitaire 23

3.2.3 À la Commission du développement et du financement universitaires 24

Conclusion 25

Annexe 1 27

Annexe 2 28

Introduction

Le vingt-troisième rapport annuel du Conseil des universités couvre les activités réalisées au cours de l'année 1991-1992. Dans la première partie du rapport annuel la présidente, madame Christiane Querido, livre les perspectives d'action du Conseil.

La deuxième partie, plus factuelle, décrit le mandat du Conseil et de ses instances et présente les membres qui y oeuvrent. À cet égard, le Conseil des ministres, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robillard, a procédé au cours de l'année 1991-1992 à la nomination de cinq nouveaux membres au Conseil, dont le président de la Commission de la recherche universitaire, monsieur René Racine et d'un nouveau membre à la dite Commission.

Le Conseil a par ailleurs procédé au cours de la même année à la création de la Commission du développement et du financement universitaires. Les huit membres de cette commission ont été nommés. Monsieur André Fortier, secrétaire du Conseil, en assume la présidence.

Le bilan des activités du Conseil et un résumé des avis adoptés au cours de l'année 1991-1992 se retrouvent dans la troisième partie du rapport annuel.

1. Perspectives d'action du Conseil des universités

Christiane Querido, présidente du Conseil

La décennie des années quatre-vingt a vu le développement des universités connaître des restrictions sérieuses malgré les revenus considérables consacrés aux missions d'enseignement et de recherche universitaires. D'abord par des compressions importantes que le financement des universités a connu, surtout dans la première moitié des années 1980; compressions qui n'ont pas été totalement effacées par le redressement modeste amorcé par la suite. Les clientèles aussi ont cru à un rythme beaucoup moins rapide que celui observé au cours des années 1970. Les objectifs d'accessibilité, dans leur acceptation la plus large possible, ont été fortement tempérés par cette réalité, sans que pour autant ne s'amorce le recul annoncé par plusieurs dans ce domaine.

Les autorités publiques, en particulier les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science qui se sont succédé au cours de cette période, ont insisté davantage sur la nécessité pour les universités de revoir plusieurs de leurs pratiques, de procéder à une évaluation plus systématique de leur activités d'enseignement et de recherche et, aussi, d'assurer une plus grande imputabilité de leurs activités.

Cette situation n'a pas été sans créer des frictions et des heurts non seulement entre les établissements et les pouvoirs publics, mais aussi entre les universités à certains moments. Mais cette situation difficile aura néanmoins eu le mérite de nous faire comprendre un peu mieux à la fois les limites de nos capacités de développement et la complexité des tâches qui nous attendent. Dans cette perspective, les défis qui se dessinent pour les années quatre-vingt-dix, voire au delà, apparaissent encore plus exigeants et stimulants. Ce sera l'occasion pour tous les partenaires, les universités et les autorités gouvernementales, soucieux d'assurer le développement plénier de l'enseignement et de la recherche universitaires, de redéfinir la problématique du développement des universités en vue de répondre aux besoins de la prochaine décennie.

Déjà se dégagent deux pôles majeurs qui devront retenir davantage notre attention. Les universités devront sans contredit relever les défis engendrés par ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la massification de l'enseignement supérieur. Les objectifs d'accessibilité que nous avons poursuivis au cours des dernières années ont permis non seulement d'élargir, mais aussi d'assurer l'accès aux études universitaires à un plus grand nombre de Québécois et de Québécoises. Cette politique a profondément transformé les clientèles qui maintenant se retrouvent à l'université. Les travaux entrepris par le Conseil sur le premier cycle universitaire en particulier, mais aussi sur les cycles supérieurs, révèlent que se côtoient dans les universités, dans des proportions quasi équivalentes, la clientèle traditionnelle des étudiants qui, après leurs études collégiales accèdent à l'université à temps complet, et ceux plus âgés, qui fréquentent l'université à temps partiel. On constate que les universités auront fort à faire au cours des prochaines années pour assumer cette nouvelle réalité et offrir aux clientèles non traditionnelles à la fois les services et les conditions d'apprentissage permettant de mener à bien les projets entrepris.

Il ne s'agit pas ici seulement de rendre accessible le savoir universitaire traditionnel à des clientèles différentes. Comme on l'observe dans plusieurs pays de l'OCDE, la transformation est beaucoup plus profonde. Il s'agit bel et bien d'une transformation, ou peut-être plus précisément d'une adaptation, à la fois des modes d'enseignement et d'accès aux études pour des fins de recyclage ou de complément de formation, destinée à une clientèle aux besoins très divers.

Les attentes manifestées accentuent davantage le rôle de préparation au marché du travail qu'est appelée à jouer l'université. Non seulement sous l'angle d'une formation permettant l'accès à une corporation professionnelle, ou d'un nombre plus élevé de fonctions qui exigent une formation universitaire, mais aussi par la valeur de plus en plus grande du diplôme universitaire en vue de l'insertion même sur le marché du travail.

L'internationalisation des circuits de recherche et la mobilité des étudiants aux cycles supérieurs agiront de plus en plus sur l'organisation universitaire et constitue le second pôle de développement. L'avenir du développement des universités québécoises et de la recherche universitaire, ne saurait être assuré sans une participation effective à l'échelle mondiale dans des activités de recherche. Mais cette situation comporte aussi des exigences et des efforts pour maintenir une position de calibre comparable à ce que l'on fait dans certains pays. Et pour maintenir cette participation, universités et gouvernement devront forcément faire des choix, concerter des efforts, mettre en commun des ressources institutionnelles pour assurer une présence et une contribution significatives pour l'avancement du savoir et des connaissances.

Ces défis posés au développement se situent néanmoins dans la foulée de la décennie des années 1980 à l'intérieur de limites financières et de développement de clientèles pour lesquels nous ne pouvons entrevoir de bonification sensible à court terme.

Ce contexte nous forcera à revoir à la fois la philosophie et les balises qui ont assuré le développement de l'enseignement et de la recherche universitaires au Québec. L'accessibilité demeurera au coeur des besoins nouveaux, mais devra être précisée et répondre adéquatement aux exigences de qualité et de réussite. C'est en fonction de ces nouveaux besoins qu'il faudra redéfinir la problématique du développement des universités québécoises. Il nous faudra donc apprendre à connaître encore mieux ce qui se passe dans nos universités, en évaluer avec plus de rigueur les activités. Nous devrons planifier, organiser et concerter des redéploiements de ressources à la fois au sein d'une même institution, mais aussi à l'échelle du réseau universitaire québécois. Pour réussir, ces approches devront aussi miser sur les responsabilités dévolues aux établissements universitaires et sur leur dynamisme. Ce serait une erreur de penser que les développements futurs pourront être planifiés de façon globale et univoque.

Le défi pour le Conseil dans un tel environnement consiste à alimenter la réflexion et la discussion autour d'une compréhension des phénomènes qui touchent les universités. Son mandat consiste aussi à éclairer les débats sur les grands enjeux du développement, sur la philosophie qui doit soutenir la mise en oeuvre de moyens plus ou moins divers pour permettre de répondre aux défis nouveaux. Le Conseil est convaincu que les universités ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de la société québécoise. Et cette contribution demeure constante, peu importe les époques ou les contraintes que nous sommes appelés à connaître. Il importe de faire preuve d'initiative pour y répondre.

C'est à ces tâches que s'attaque le Conseil dans des travaux d'envergure tels les travaux sur le premier cycle, les étudiants étrangers, les cycles supérieurs et la mise à jour de l'étude sectorielle sur le génie. Les préoccupations d'une plus grande efficacité et d'une meilleure connaissance des impacts des politiques et des pratiques universitaires se retrouvent aussi dans des dossiers de portée plus modeste tels que l'évaluation des projets de nouveaux programmes ou l'étude des règlements portant sur l'accès à des corporations professionnelles. À travers tous ces travaux se dégage la volonté bien arrêtée du Conseil de contribuer, dans le cadre du mandat confié par le Législateur, à l'élaboration des orientations et des instruments qui assureront le développement futur de l'enseignement et de la recherche universitaires, selon des formes et des modes diversifiés.

2. Présentation du Conseil des universités

2.1 Mandat du Conseil

L'Assemblée nationale adoptait à l'automne de 1968 la *Loi sur le Conseil des universités* (L.R.Q., c.C-58), créant ainsi un organisme qui « a pour fonction principale de donner des avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour combler ces besoins. »

Dans le cadre de son mandat et selon les termes de l'article 3 de sa loi constitutive, le Conseil peut, en particulier :

« a) étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants;

b) proposer les objectifs qui doivent être poursuivis, à court et à long terme, pour que soit assuré le développement de l'enseignement supérieur et réviser périodiquement ces objectifs;

c) donner au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des avis sur le développement des institutions universitaires et sur la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur;

d) suggérer au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur;

e) étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur;

f) recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur répartition;

g) recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et entre l'enseignement supérieur et les autres niveaux d'enseignement;

h) maintenir des liens étroits avec les organismes responsables de la recherche et faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science relativement au développement de la recherche universitaire;

i) collaborer à la préparation des lois et des règlements relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire. »

Le Conseil doit aussi, en vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science « [...] au plus tard, le 30 juin de chaque année [...] un rapport de ses activités pour son année financière précédente ».

De plus, selon l'article 1 de la *Loi sur les établissements de niveau universitaire*, le gouvernement doit obtenir l'avis du Conseil avant de reconnaître tout établissement d'enseignement supérieur constitué par une loi d'une autre province canadienne.

Enfin, en vertu de l'article 184 du Code des professions, le gouvernement doit consulter le Conseil des universités lorsqu'il se propose, par règlement, de :

a) déterminer les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement qu'il indique qui donnent ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;

b) fixer les modalités de la collaboration de la corporation avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec visés au paragraphe a, notamment dans l'élaboration des programmes d'études conduisant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste et dans la préparation des examens ou autres mécanismes d'évaluation des personnes effectuant ces études.

2.2 Composition du Conseil

Le Conseil se compose de 17 membres, dont la présidente. Neuf personnes proviennent du milieu universitaire, quatre du monde des affaires et du travail, deux du gouvernement auxquels s'ajoute le président de la Commission de la recherche universitaire.

Madame Christiane Querido préside le Conseil des universités. La Commission de la recherche universitaire est présidée par monsieur René Racine depuis le 23 octobre 1991, suite à la nomination de ce dernier par le Conseil des ministres. Monsieur André Fortier assure les fonctions de secrétaire du Conseil.

Le gouvernement a aussi procédé à la nomination de quatre nouveaux membres au Conseil :

Madame Nicole Brodeur, sous-ministre associée, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration [représentante du gouvernement], en remplacement de monsieur Marcel Gilbert;

Madame Alexandra Kantardjieff, ingénieure et vice-présidente, Teknika R & D [représentante du milieu socio-économique], en remplacement de monsieur Yvon Daneau;

Monsieur Adrien Lacombe, directeur de l'administration et des finances, École des Hautes Études commerciales, [représentant du milieu universitaire], en remplacement de monsieur Michel Leclerc;

Madame Micheline Pelletier, doyenne des études de 1er cycle, Université du Québec à Montréal, [représentante du milieu universitaire], en remplacement de monsieur Christian Veilleux.

Le tableau suivant donne la liste des membres du Conseil ayant participé aux séances au cours de l'année 1991-1992, avec leur fonction et la date prévue d'expiration de leur mandat.

Composition du Conseil des universités du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Madame Christiane Querido	Présidente	4 septembre
Monsieur Paul-Joseph Albert	Professeur Département de biologie Université Concordia Montréal	9 avril 1995
Madame Chantal Aurousseau	Étudiante Université du Québec à Montréal Montréal	7 mai 1995
Monsieur André Boutin	Vice-président de groupe Northern Telecom Canada Limitée Montréal	1er août 1993
Madame Nicole Brodeur	Sous-ministre associée Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration Québec	
Monsieur Esteban Chornet	Professeur titulaire Département de génie chimique Faculté des sciences appliquées Université de Sherbrooke Sherbrooke	17 septembre 1995
Monsieur Charles-Abbott Conway	Doyen des admissions Université McGill Montréal	2 octobre 1994
Monsieur Yvon Daneau	Vice-président Alliance Coopérative Internationale Lévis	A été remplacé par madame Alexandra Kantardjieff le 15 avril 1992
Monsieur John H. Dinsmore	Président Forum Entreprises-Universités Montréal	9 avril 1995
Madame Michèle Doiron	Directrice des Services professionnels Hôpital général Lasalle Lasalle	9 avril 1995
Monsieur Raymond Duchesne	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Rouyn-Noranda	28 février 1993
Monsieur Marcel Gilbert	Secrétaire général associé à l'aménagement, au développement et à l'environnement Ministère du Conseil exécutif Québec	A été remplacé par madame Nicole Brodeur le 29 janvier 1992
Monsieur Joseph Hubert	Directeur Département de chimie Université de Montréal Montréal	9 avril 1995

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Madame Alexandra Kantardjieff	Vice-présidente Le Groupe Teknika Sherbrooke	14 avril 1996
Monsieur Adrien Lacombe	Directeur de l'administration et des finances École des Hautes Études commerciales	17 septembre 1995
Monsieur Michel Leclerc	Vice-président à l'administration et aux finances Université du Québec	A été remplacé par monsieur Adrien Lacombe le 17 septembre 1991
Monsieur Guy Létourneau	Sous-ministre adjoint à la Science Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Madame Micheline Pelletier	Doyenne des études de 1er cycle Université du Québec à Montréal	26 novembre 1995
Monsieur René Racine	Président de la Commission de la recherche universitaire Directeur de l'Observatoire du Mont Mégantic	22 octobre 1994
Monsieur Louis Trotier	Professeur titulaire Département de géographie Université Laval Sainte Foy	28 février 1993

(*) En vertu de l'article de la Loi sur le Conseil des universités (L.R.Q., c. C-58), « à la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés ».

ORGANIGRAMME DU CONSEIL

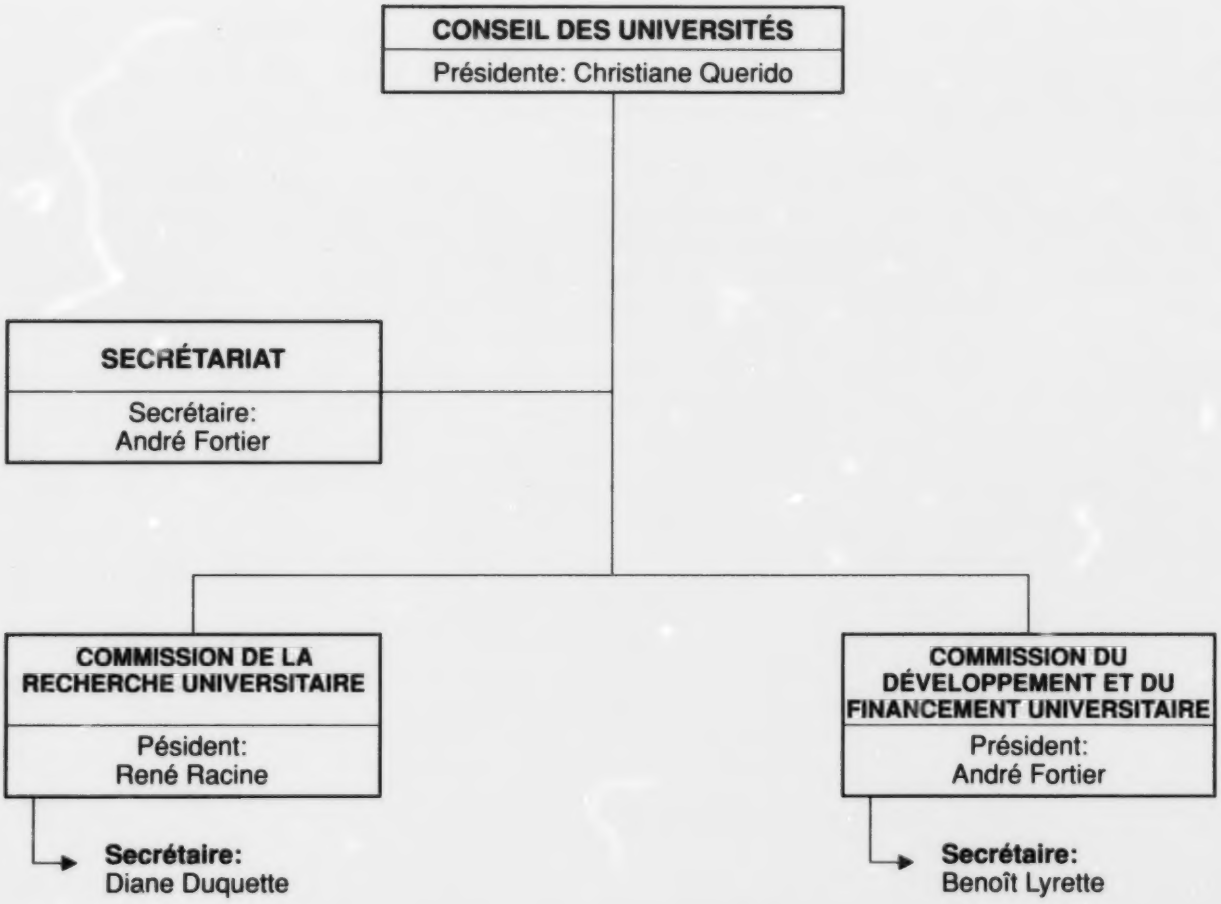

2.3 Instances du Conseil

2.3.1 Commission de la recherche universitaire

— *Mandat et composition*

Monsieur René Racine préside la Commission de la recherche universitaire. Il succède à monsieur Jacques Mathieu, membre de la Commission, qui en assurait la présidence par intérim depuis septembre 1988.

Le 26 février 1992 le gouvernement, sur recommandation du Conseil, nommait monsieur Wagdi G. Habashi de l'Université Concordia comme nouveau membre de la Commission en remplacement de monsieur Paul-Joseph Albert devenu membre du Conseil des universités le 10 avril 1991.

Le tableau suivant donne la liste des membres de la Commission de la recherche, avec leur fonction et la date prévue d'expiration de leur mandat. À la fin de leurs mandats, les membres continuent de siéger jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Composition de Commission de la recherche universitaire du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur René Racine	Professeur titulaire Département de physique Faculté des arts et sciences Université de Montréal Montréal	22 octobre 1994
Monsieur Paul-Joseph Albert	Professeur titulaire Département de biologie Université Concordia Montréal	Nommé au Conseil des universités le 10 avril 1991
Monsieur Ray Bartnikas	Maître de recherche Institut de recherche d'Hydro-Québec Varennes	24 mai 1991*
Docteur Alcide Chapdelaine	Vice-doyen à la recherche médicale et aux études supérieures Faculté de médecine — Direction Université de Montréal Montréal	1er mai 1993
Monsieur Wagdi G. Habashi	Professeur titulaire Département de génie mécanique Faculté des sciences Université Concordia Montréal	25 février 1995
Monsieur Jean-Paul Robert Huni	Directeur de la recherche Alcan International Limitée Centre de recherche et de développement Arvida Jonquière	1er mai 1993
Monsieur Jacques Mathieu	Professeur titulaire Département d'histoire Faculté des lettres Université Laval Sainte-Foy	1er mai 1993
Monsieur Robert Nadeau	Professeur Département de philosophie Université du Québec à Montréal Montréal	1er mai 1993

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Bernard Robaire	Professeur Département de pharmacologie et de thérapeutique Université McGill Montréal	24 mai 1991*
Observateurs		
Monsieur Phillippe Bergeron	Directeur de la recherche Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Monsieur Camil Guy	Secrétaire Conseil de la science et de la technologie Sainte-Foy	
Madame Anne Marrec	Présidente directrice générale Fonds F.C.A.R. Sainte-Foy	
Monsieur Patrick Vinay	Président Fonds de la recherche en santé du Québec Montréal	

* En vertu de l'article 3 du Règlement du Conseil des universités sur la composition et des règles de fonctionnement de la Commission de la recherche universitaire, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

2.3.2 Commission du développement et du financement universitaires

— Mandat et composition

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robillard, a autorisé en septembre 1991, conformément à l'article 14 de la *Loi sur le Conseil des universités*, la mise sur pied de la Commission du développement et du financement universitaires. Cette nouvelle commission, qui remplace le Comité des programmes et le Comité du financement, a pour fonction « de donner des avis au Conseil des universités sur toute question relative au développement et au financement des universités ». La Commission aura aussi à donner son avis au Conseil sur les projets de nouveaux programmes, assurant ainsi la relève du Comité des programmes ce, en collaboration avec la Commission de la recherche universitaire.

La Commission du développement et du financement universitaires se compose d'un président et de huit membres. Le 25 octobre 1991, le Conseil des universités a nommé monsieur André Fortier, président de la Commission du développement et du financement universitaires. Monsieur Fortier cumule la fonction de président de la nouvelle commission avec celle de secrétaire du Conseil.

Le Conseil a nommé les premiers membres de la Commission lors des séances de décembre 1991 et de janvier 1992. Conformément au Règlement du Conseil des universités sur la Commission de développement et de financement universitaires, la durée des mandats des premiers membres varie. Le tableau suivant donne les noms des membres de la Commission ainsi que la date prévue d'expiration de leur mandat.

Composition de la Commission du développememt et du financement universitaire du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Roger Basil Buckland	Vice-principal Doyen Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement Université McGill Montréal	4 décembre 1994
Monsieur Pierre De Celles	Directeur général École nationale d'administration publique Sainte-Foy	4 décembre 1994
Madame Danielle Garcia	Directrice des services pédagogiques Collège de Rosemont Montréal	4 décembre 1994
Madame Thérèse Laferrière	Doyenne Faculté des sciences de l'éducation Université Laval Québec	4 décembre 1994
Madame Marie-Josée Leblond	Association des étudiant(e)s de Polytechnique Montréal	23 janvier 1994
Monsieur Pierre-Yves Leduc	Doyen Faculté des sciences Université de Sherbrooke Sherbrooke	4 décembre 1992
Monsieur Simon L'Heureux	Vice-président conseil rattaché à la première vice-présidence planification, communication et vérification Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec Lévis	4 décembre 1992
Monsieur Claude Montmarquette	Professeur titulaire Département des sciences économiques Université de Montréal Montréal	4 décembre 1994

2.4 Ressources du Conseil

2.4.1 Ressources humaines

Pour réaliser sa mission, le Conseil a disposé en 1991-1992 de 19 postes permanents : deux postes hors cadre, un cadre, sept professionnels et neuf personnes affectées aux tâches de soutien administratif et technique. Le Conseil du trésor a autorisé la conversion d'un poste occasionnel pour professionnel en poste permanent, haussant ainsi les effectifs permanents du Conseil de 18 à 19. Le Conseil ne dispose plus, par contre, que d'un seul poste occasionnel.

Deux employés qui bénéficiaient l'an dernier d'un congé sans traitement ont réintégré leur poste en 1991-1992. Deux professionnels se sont joints à la permanence du Conseil en remplacement de deux employés qui avaient quitté au cours de l'année. La liste des personnes employées au Conseil est fournie en annexe.

2.4.2 Ressources financières

Le Conseil s'est vu attribuer pour l'année budgétaire 1991-1992, qui va d'avril à mars 1992, un budget de 1 279 007 $. Ce budget se répartit selon les catégories suivantes :

Budget de fonctionnement 1991-1992
(en milliers de dollars)

Traitements	801,9
Autres rémunérations	79,6
Communications	55,0
Services	256,8
Entretien et réparations	1,7
Loyers	7,5
Fournitures	50,0
Autres dépenses	2,0
Équipement (fonctionnement)	4,0
Équipement (capital)	20,6
Total	**1 279,1**

3. Activités du Conseil

3.1 Bilan

Du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992, le Conseil des universités a tenu sept séances régulières, totalisant huit journées de travail. La 213e séance, d'une durée de deux jours, s'est déroulée dans le cadre d'une visite des membres du Conseil des universités à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Cette rencontre a permis aux membres d'échanger avec la direction de l'UQAR, avec des membres du corps professoral et des représentants des étudiants sur les activités de l'université et sur ses priorités de développement.

Au cours de cette même période, le Conseil a adopté 11 avis. De ces avis, neuf ont été transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robillard, et deux s'adressaient au ministre responsable de l'application des Lois professionnelles, monsieur Raymond Savoie.

Des avis transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

— quatre avis recommandent l'ouverture d'un même nombre de nouveaux programmes soumis par trois établissements. Il s'agit des avis portant sur le projet de programme de maîtrise (Type B) en communication publique de l'Université Laval, sur le projet de programme de maîtrise en technologie des systèmes de l'Université du Québec (ÉTS), sur le projet de programme de maîtrise en arts visuel de l'Université Laval et sur le projet de programme de baccalauréat en informatique de l'Université de Sherbrooke;

— deux projets de programmes, tous deux soumis par le même établissement, ont fait l'objet d'autant d'avis défavorables à leur financement. Il s'agit des projets de programme de doctorat de premier cycle en chiropratique et de maîtrise en génie industriel de l'Université du Québec (UQTR);

— un avis fut transmis, en réponse à la demande de la Ministre, concernant la reconnaissance comme établissement universitaire de deux établissements à caractère religieux. Le Conseil s'est montré favorable aux demandes de reconnaissance comme établissement universitaire du Centre d'études théologiques évangéliques et de l'Institut de pastorale de Montréal. Toutefois, dans le cadre de son avis, le Conseil a constaté que la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* ne permettrait pas de fixer des conditions reliées à l'octroi de la reconnaissance demandée, mais aussi à la période couverte par la reconnaissance, aux programmes visés et à son renouvellement. Le Conseil recommandait à la Ministre de modifier la loi pour qu'elle puisse fixer de telles conditions;

— un avis découle des obligations faites à la Ministre dans la *Loi sur le Conseil des universités* en matière d'investissements et concerne les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes de 1991 à 1996 et de 1992 à 1997. Dans cet avis, le Conseil consate que le processus d'approbation des plans quinquennaux peut entraîner des retards importants dans la confirmation des montants que les universités recevront pour une année financière donnée. Il recommande à la Ministre de réviser le processus d'approbation;

— enfin, un avis a pour objet la planification institutionnelle dans les universités québécoises. Dans le cadre de cet avis, le Conseil recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de s'assurer que tous les établissements universitaires se dotent de mécanismes formels de planification institutionnelle. Il invite aussi ces derniers à enrichir les travaux de planification institutionnelle pour assurer la détermination d'objectifs quantifiables et mesurables, la mise sur pied de mécanismes institutionnels d'évaluation et un meilleur arrimage avec le processus budgétaire pour les fins de planification institutionnelle. Concernant l'évaluation des programmes existants, le Conseil recommande à la Ministre de s'assurer que chaque établissement se dote de politiques d'évaluation des programmes existants dans un délai de trois ans.

Un premier avis s'adressant au ministre responsable de l'application des lois professionnelles touche des modifications proposées au règlement donnant accès à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec. Le Conseil recommandait l'adoption du règlement tout en recommandant certains amendements.

Le deuxième avis s'adressant au ministre responsable de l'application des lois professionnelles recommandait plutôt de ne pas procéder dans l'immédiat à l'adoption du règlement sur les diplômes donnant accès à l'Ordre des comptables agréés. Les universités ayant convenu entre elles de faire le point sur les besoins de formation dans le domaine de l'administration, en particulier de celle des futurs comptables, le Conseil jugeait préférable de surseoir à l'adoption du règlement pour permettre de trouver un terrain d'entente entre les universités et l'Ordre des comptables agréés.

3.2 Travaux réalisés ou en cours en 1991-1992

3.2.1 Au Conseil des universités

L'année 1991-1992 a vu la mise en place de la révision de certains aspects du fonctionnement et de l'organisation du Conseil dans la foulée de la réflexion complétée l'année précédente. En mai 1991, la Présidente du Conseil proposait, à la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de revoir certaines procédures touchant l'évaluation des projets de nouveaux programmes. En septembre de la même année, après discussions avec les universités, la Ministre procédait à la mise à jour du mandat du Conseil en matière d'évaluation des projets de nouveaux programmes.

La Loi sur le Conseil des universités précise que le Conseil peut donner son avis sur toute question relative au développement et aux objectifs poursuivis en matière d'enseignement et de recherche universitaires. La loi prévoit également que le Conseil doit être consulté par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur tout plan de développement qu'elle entend mettre en oeuvre. Par ailleurs, la Ministre peut demander l'avis du Conseil sur toute question qu'elle juge opportune. C'est en vertu de ces dispositions de sa loi constitutive que le Conseil a été historiquement engagé dans le processus d'approbation ministérielle des projets de nouveaux programmes.

Avec les nouvelles procédures, les universités soumettent à l'approbation de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science tout projet de nouveau programme. Cette approbation consiste à juger de l'opportunité de soutenir le développement prévu et d'y affecter les fonds publics. La Ministre autorise donc ainsi le financement des inscriptions à un nouveau programme et, dans certains cas, le versement d'une subvention de démarrage à même le Fonds de développement pédagogique.

Les universités québécoises sont responsables de l'élaboration des projets de nouveaux programmes et doivent en assurer la qualité académique. La Commission d'évaluation des nouveaux programmes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est chargée de procéder à l'évaluation de la qualité des projets soumis par les universités.

Avant de rendre sa décision, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science demande systématiquement l'avis du Conseil des universités. Pour statuer sur une telle opportunité, le Conseil des universités s'assurera :

— que le programme répond à des besoins scientifiques, socio-économiques, culturels ou pédagogiques clairement démontrés;

— qu'il contribue au développement du système universitaire québécois en termes d'activités nouvelles, de consolidation ou de spécialisation d'activités existantes;

— qu'il peut assurer sa viabilité sur une période minimale de cinq ans par le recrutement d'un nombre suffisant d'étudiants;

— que l'établissement obtienne ou dispose des ressources financières adéquates en vue de son implantation selon les objectifs retenus par l'établissement.

La Commission du développement et du financement universitaires est appelée à fournir son avis sur le projet de programme soumis. De son côté, la Commission de la recherche universitaire est aussi appelée à fournir son avis.

En sus des travaux qui ont conduit à la publication des avis, le Conseil a réalisé au cours de l'année 1991-1992 d'importants travaux de recherche et d'analyse.

— Perspectives et défis du premier cycle universitaire

L'étude entreprise par le Conseil sur le premier cycle universitaire québécois s'est poursuivie à un rythme soutenu au cours de l'année 1991-1992. Devant l'ampleur des questions et des éléments à traiter, le Conseil a décidé de scinder l'étude en trois volets. Les travaux de recherche et d'analyse du premier volet portant sur les cheminements des étudiants et la spécialisation des programmes sont terminés. La rédaction finale de cette partie du rapport sera terminée au cours de l'été 1992 et la publication aura lieu à l'automne.

Les travaux sur les deux autres volets s'enchaîneront par la suite. Le deuxième volet portera sur les cheminements des étudiants une fois complétées leurs études de premier cycle, soit l'insertion au marché du travail et la poursuite des études aux cycles supérieurs. Le troisième volet touchera plus directement les aspects plus qualitatifs de la formation au premier cycle.

— *Mise à jour de l'étude sectorielle du secteur de l'ingénierie*

En réponse à l'étude sectorielle sur le développement du secteur de l'ingénierie, monsieur Claude Ryan, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, demandait au Conseil de faire le point, après quelques années, sur les suites apportées par les établissements aux orientations ministérielles. Le Conseil a donc procédé au cours de l'année à l'élaboration d'un document de consultation permettant de faire le point sur les développements survenus depuis l'étude sectorielle. Le Conseil soulève par la même occasion les enjeux de développement qu'il prévoit pour les prochaines années dans le domaine de l'ingénierie. La consultation des établissements concernés s'est déroulée au printemps de 1992. Les milieux professionnels, les entreprises et les étudiants en génie ont aussi été invités à faire part de leurs réactions. Au cours de l'automne 1992, le Conseil pourra transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science un avis sur cette question.

La mise à jour de l'étude sectorielle du secteur de l'ingénierie a fourni l'occasion au Conseil d'expérimenter de nouvelles façons plus souples et moins coûteuses de procéder à l'élaboration des études sectorielles. L'expérience s'est avérée concluante et les méthodes développées pourront être employées dans le cadre de la relance de l'étude sectorielle du secteur des humanités.

— *Les étudiants étrangers dans les universités québécoises*

L'an dernier, dans son avis sur les subventions de fonctionnement pour l'année 1991-1992, le Conseil annonçait son intention d'étudier la situation des étudiants étrangers. Cet engagement faisait suite à la hausse abrupte de 20% des droits de scolarités imposés aux étudiants étrangers alors annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le Conseil a donc procédé à cette étude au cours de l'année 1991-1992. Cette étude permet de faire le point sur la présence des étudiants étrangers dans les universités québécoises. Elle déborde le cadre strict des impacts immédiats des droits de scolarités différenciés exigés des étudiants étrangers. Les politiques et mécanismes à la fois gouvernementaux et institutionnels sont examinés par le Conseil.

L'étude étant terminée, le Conseil entend transmettre à la Ministre, au début de l'automne 1992, un avis sur les étudiants étrangers dans les universités québécoises.

3.2.2 À la Commission de la recherche universitaire

Au cours de l'exercice 1991-1992 la Commission de la recherche s'est réunie quatre fois (4 février, 2 avril, 7 mai et 12 juin) pour poursuivre ses travaux sur trois fronts principaux : étude sur les cycles supérieurs; préparation d'un avis au Conseil sur un projet de nouveau programme de maîtrise à l'UQTR; réflexion sur les enjeux de la recherche universitaire au Québec.

— *Étude sur les cycle supérieurs*

Cette opération de bilan et de prospective entreprise en 1989, et qui visait spécifiquement à l'origine la formation doctorale, a ensuite été élargie en une étude globale sur les cycles supérieurs et la formation à la recherche dans le réseau universitaire : doctorats, y compris les doctorats thématiques, maîtrises de recherche et de cours, diplômes de 2e cycle. Au cours de l'année 1991-1992 la Commission, se fondant sur les bilans déjà établis, a procédé à une analyse de l'évolution historique des études aux cycles supérieurs et du cheminement des étudiants dans les programmes en cours. L'augmentation des inscriptions depuis 20 ans a fait que, dans tous les secteurs, la scolarisation aux cycles supérieurs au Québec a notamment rattrapé celle de l'Ontario. Un retard persiste cependant au niveau de la diplomation dans certains secteurs et la Commission poursuit son analyse des facteurs qui pourraient influencer l'efficience des programmes d'études.

Ces travaux amèneront ensuite la Commission à réfléchir sur les perspectives d'évolution de la formation à la recherche dans le réseau universitaire et sur les défis que le Québec doit relever face à la complexification et aux coûts croissants de la recherche et à la globalisation des activités dans les secteurs de pointe.

L'ampleur du dossier sur les cycles supérieurs, nécessaire pour obtenir une vue d'ensemble de la situation, est telle que c'est sous la forme d'une série de documents que la Commission acheminera les résultats de ses travaux au Conseil au cours de l'année qui vient. À l'été 1992, la Commission mettait la dernière main à son projet d'avis sur les doctorats thématiques.

Selon les nouvelles procédures d'évaluation des projets de nouveaux programmes, adoptées par le Conseil, la Commission de la recherche exprime dorénavant son avis sur :

— l'insertion des programmes dans les tendances de développement de la recherche au Québec, au Canada et à l'étranger;

— la contribution du nouveau programme projeté au développement de nouveaux domaines de recherche.

La Commission, guidée par ce cadre relativement large, s'est ensuite donnée des balises d'évaluation plus spécifiques visant, entre autres, la valeur ajoutée des programmes dans le réseau universitaire et le dynamisme du développement des disciplines dans les établissements.

Le Conseil consulte la Commission sur tout projet de nouveau programme qui comporte un volet recherche. Au cours de l'année 1991-1992, la Commission a ainsi contribué à l'évaluation d'un projet : maîtrise en génie industriel de l'Université du Québec (UQTR).

3.2.3 À la Commission du développement et du financement universitaires

Au cours de l'année 1991-1992, soit entre les mois de février et mai 1992, la Commission du développement et du financement universitaires a tenu quatre réunions. La Commission s'est rapidement mise à l'oeuvre et a pu collaborer au cheminement de certains dossiers préparés par la permanence du Conseil en plus de s'acquitter des tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de son mandat.

Les membres de la Commission ont ainsi pu fournir leurs commentaires et observations sur le VoletI du *Rapport sur les perspectives et les défis du premier cycle universitaire*. Les membres ont échangé une première fois sur les documents de consultation sur la mise à jour de l'étude sectorielle en génie. La Commission aura l'occasion de reprendre l'étude de ce dossier au terme de la tournée de consultations entreprise par le Conseil. Le projet d'avis sur les étudiants étrangers a aussi sollicité l'attention des membres de la Commission.

La Commission a transmis au Conseil des universités ses commentaires sur deux projets de nouveaux programmes, à savoir les projets de programmes de doctorat de premier cycle en chiropratique et de maîtrise en génie industriel, tous deux soumis à la Ministre par l'Université du Québec (UQTR).

La Commission a aussi contribué à l'élaboration du projet d'avis du Conseil sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes de 1991 à 1996 et de 1992 à 1997.

Année de démarrage, l'année 1991-1992 a permis à la Commission de prendre corps et de développer une dynamique de travail sérieuse et disciplinée ainsi que d'amorcer une réponse aux attentes nouvelles du Conseil en matière de réflexion sur les enjeux de développement et de financement.

Conclusion

L'année 1991-1992 fut une année fort active pour le Conseil des universités. Des dossiers complexes et importants, tels celui du premier cycle, des étudiants étrangers, de la mise à jour de l'étude sectorielle sur le génie et de celui sur les cycles supérieurs ont été terminés ou ont progressé de manière sensible. Le Conseil a dû aussi s'adapter aux changements survenus au processus d'évaluation et d'approbation des projets de nouveaux programmes et a revu certaines de ses pratiques. De plus, le Conseil a procédé au cours de l'année à la transformation de ses structures et à la création de la Commission du développement et du financement universitaires.

Les responsabilités du Conseil en matière d'évaluation des projets de programmes l'amènent à jeter un regard plus attentif sur l'opportunité d'implanter ces nouveaux programmes. Les avis du Conseil doivent certes tenir compte des aspects budgétaires liés à l'ajout d'activités, mais ils visent aussi à déterminer la nature des besoins qui seront rencontrés et la viabilité même des projets par rapport à l'attrait prévisible auprès des étudiants. Deux projets ont été évalués selon la nouvelle procédure en 1991-1992. Le Conseil poursuivra ses travaux et, au besoin, apportera les ajustements nécessaires à sa méthode d'analyse.

L'an dernier, le Conseil s'était engagé sur une voie résolument prospective dans l'élaboration des travaux et des dossiers qui, une fois adoptés, deviennent des avis et des rapports. Le bilan de l'année 1991-1992 nous permet de constater que cette orientation porte fruit. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour développer pleinement les outils qu'il convient d'adopter dans les divers dossiers, ces actions du Conseil sont bien engagées et raffineront au cours des prochaines années.

Annexe 1

Personnel du Conseil

Présidence du Conseil :

Christiane Querido
Présidente

Micheline Poitras
Secrétaire

Secrétariat du Conseil :

André Fortier
Secrétaire du Conseil

Lucille Tardif
Secrétaire

Cécile Joly
Secrétaire administrative

Nicole Lavertu
Secrétaire

Francine Vallée
Bibliotechnicienne
Centre de documentation

Équipe de recherche :

Richard Simoneau
Cadre

Jacqueline Giroux
Secrétaire

Francesco Arena
Agent de recherche et de planification
socio-économique

Paul Lewis
Agent de recherche et de planification
socio-économique

Sylvie Nadeau
Analyste en informatique

Yves Prayal
Agent de recherche et de planification
socio-économique et coordinateur de l'évaluation
des projets de nouveaux programmes

Paul Valois
Agent de recherche et de planification
socio-économique

Commission de la recherche universitaire :

René Racine
Président

Diane Duquet
Secrétaire de la Commission
Agente de recherche et de planification
socio-économique

Diane Fleurant
Occasionnelle
Agente de recherche et de planification
socio-économique

France L. Tremblay
Secrétaire

Commission du développement et du financement universitaires :

André Fortier
Président

Benoît Lyrette
Agent de recherche et de planification
socio-économique et secrétaire
de la Commission (par intérim)

Rita G. Demers
Secrétaire

Ont quitté au cours de l'année 1991-1992

Gilles Boudreault, le 12 juin 1991

Jean-Marc Robichaud, le 18 août 1991

Annexe 2

Avis du Conseil à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science — 1991-1992

No	Avis	Date
91.1	La planification institutionnelle dans les universités québécoises	17 septembre 1991
91.2	Projet de programme de maîtrise (TYPE B) en communication publique de l'Université Laval	17 septembre 1991
91.3	Modification de la liste des diplômes ouvrant l'accès à la Corporation professionnelle des psycologues du Québec	17 septembre 1991
91.4	Programme de maîtrise en technologie des systèmens de l'Université du Québec (ETS)	5 décembre 1991
91.5	Projet de programme de maîtrise en arts visuels de l'Université Laval	5 décembre 1991
91.6	Demande de reconnaissance comme établissement universitaire du Centre d'études théologiques évangéliques et de l'Institut de pastorale de Montréal	5 décembre 1991
91.7	Projet de programme de baccaulauréat en génie informatique de l'université de Sherbrooke	24 janvier 1992
91.8	L'accès à l'Ordre des comptables agréés du Québec	20 février 1992
91.9	Projet de programme de doctorat en chiropratique de l'Université du Québec (UQTR)	24 avril 1992
91.10	Les plans quiquennaux d'investissements universitaires pour les périodes du 1er juin 1991 au 31 mai 1996 et du 1er juin 1992 au 31 mai 1997	22 mai 1992
91.11	Projet de programme de maîtrise en génie industriel de l'Université du Québec (UQTR)	22 mai 1992